



## DOSSIER

© Sébastien Gominet

# UN CLUB « PICS » RÉUNISSANT LES EPCI DÉSIREUX D'AVANCER DANS UNE DÉMARCHE DE SOLIDARITÉ EN MATIÈRE DE SAUVEGARDE DES HABITANTS DE LEURS TERRITOIRES

**Xavier Niel**, chef de projet ingénierie de crise, groupe Risques et Territoires, Cerema, direction territoriale Méditerranée.

**Avec pour ambition d'accompagner les collectivités territoriales dans la prévention des risques et la gestion de crise, le Cerema a créé le Club PICS en décembre 2021. Celui-ci a pour objet de mettre en réseau les intercommunalités soumises aux dernières évolutions législatives et réglementaires en matière d'organisation de la gestion de crise induites par la loi Matras parue au JORF le 26 novembre 2021.**

À la suite d'une première réunion qui a regroupé un noyau d'intercommunalités, il a été convenu de mettre en place ce club, en copilotage avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée (Métropole TPM), en la personne de Mme Jennyfer Fugier, cheffe de service et chargée de mission du PICS.

### UN COLLECTIF D'ACTEURS DE LA GESTION DE CRISE

Ce club, qui depuis sa création ne cesse de s'agrandir, est actuellement composé d'une cinquantaine de membres et a pour objectif principal de créer un collectif d'acteurs de la gestion de crise parmi les intercommunalités, les communes et des établissements publics réalisant de l'ingénierie auprès d'elles, comme les établissements publics de bassin,

afin de partager des expériences concrètes, d'échanger sur des bonnes pratiques et de mutualiser de la documentation entre EPCI (plans intercommunaux de crise, convention de mise à disposition de matériel, CCTP pour formation ou exercice, AMO...) via un espace collaboratif d'échanges accessible sur internet : [www.expertises-territoires.fr](http://www.expertises-territoires.fr).

L'adhésion à ce club est gratuite et permet d'être associé à ses travaux. Les membres du club se sont déjà réunis à sept reprises depuis sa création.

Pendant le premier semestre 2022, les travaux du club ont été essentiellement axés sur la compréhension des textes découlant de la loi Matras et sur la réalisation d'outils permettant d'initier les travaux nécessaires à cette évolution majeure dans l'organisation de la gestion de crise.

En effet, la DGSCGC du ministère de l'Intérieur a choisi d'associer le club PICS à la consultation réalisée auprès de divers collectifs sur les projets de décrets d'application de la loi Matras. À cet égard, les membres du club ont pu faire valoir leurs points de vue sur le décret paru le 20 juin dernier sur le contenu des PICS et sur le décret du 8 décembre 2022 sur l'organisation des exercices de crises

et les retours d'expérience à réaliser.

*« Ce club a pour objectif principal de créer un collectif d'acteurs de la gestion de crise afin de partager des expériences concrètes, des bonnes pratiques et de mutualiser de la documentation entre EPCI via un espace collaboratif d'échanges. »*

Les travaux du club PICS en lien avec la DGSCGC vont se poursuivre en 2022 et 2023 au travers de la consultation de ses membres sur les guides PCS et PICS.

### DES GROUPES DE TRAVAIL QUI ÉLABORE DES OUTILS AFIN D'APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION ISSUE DE LA LOI MATRAS

Parallèlement à ces travaux, le Cerema a associé les membres du club PICS à deux groupes de travail afin d'élaborer des outils

permettant de mettre en œuvre cette nouvelle réglementation.

Le premier groupe de travail porte sur l'établissement d'un modèle de trame de PICS. Pour cela, le GT a invité l'association Cyprès, un des acteurs locaux accompagnant quelques membres du club dans la rédaction d'un plan intercommunal de sauvegarde.

Le deuxième groupe de travail a quant à lui cherché à définir, avec l'appui technique de la SMAACL, en la personne de M. Jean-Yves Delecheneau et d'une avocate du barreau d'Aix-en-Provence, Me Caroline Alteirac, les points clés à traiter lors de l'élaboration des conventions appelées par l'article R731-7 du Code de la sécurité intérieure relatif à la mutualisation des moyens communaux au profit de communes impactées par l'évènement (volet financier, assurantiel, responsabilité...).

Les productions de ces groupes de travail ont été présentées lors de la conférence technique territoriale organisée par la direction territoriale Méditerranée du Cerema, le 17 novembre 2022, sur le sujet des PCS et PICS (Replays disponibles sur le site du Cerema : [www.cerema.fr/fr/actualites/gestion-crise-plan-communal-intercommunal-sauvegarde](http://www.cerema.fr/fr/actualites/gestion-crise-plan-communal-intercommunal-sauvegarde)). Elles seront également versées aux travaux menés par la DGSCGC, avec l'aide de l'IRMa, relatifs aux guides PCS et PICS.

Les travaux du club se poursuivront en 2023 dans le même état d'esprit, de partage de la connaissance et de collaboration au développement d'outils méthodologiques et pratiques, afin d'arriver au terme du délai législatif annoncé, soit cinq ans après la parution de la loi, à obtenir un plan intercommunal de sauvegarde opérationnel et éprouvé.

*« Parallèlement à ces travaux, le Cerema a associé les membres du club PICS à deux groupes de travail afin d'élaborer des outils permettant de mettre en œuvre cette nouvelle réglementation. »*



PCS / PICS : une organisation à co-construire - © Cerema

## LE SMIAGE MARLAPIN PARTICIPE AU « CLUB PICS »

**Raphaëlle Dreyfus**, cheffe du pôle hydrométéo et gestion de crise au sein de l'EPTB Syndicat mixte inondations, aménagement et gestion de l'eau (SMIAGE)

**Antoine Chessel**, ingénieur hydrométéo au SMIAGE

Le SMIAGE accompagne 183 communes, sur 3 départements du quart sud-est de la France.

Parmi les accompagnements figurent l'appui à la gestion de crise et la mise à disposition d'outils d'alerte au bénéfice du territoire et de la population. Le syndicat se porte fédérateur de la démarche au travers d'un financement à 100 % du département des Alpes-Maritimes, pour centraliser la connaissance et les dynamiques locales. L'objectif est de suivre le mouvement national initié notamment par le Club PICS, afin de fournir un appui technique via nos ingénieurs mais aussi un partenariat avec PREDICT-Services.

Les sessions précédentes ont été un bon moyen pour nos agents de mieux comprendre les décrets relatifs au PICS et au PCS et d'en saisir les limites. Ainsi, nous pouvons correctement informer les acteurs locaux et répondre à leurs sollicitations. La mise en commun des pratiques avec les partenaires du club permet d'anticiper les freins qui ont été constatés ailleurs et de réfléchir ensemble afin de proposer les solutions appropriées.

## PAROLE D'UNE TECHNICIENNE MEMBRE DU CLUB

Maritxu Penez, ingénieure territoriale, responsable du service risques majeurs de Caux Seine agglo

Caux Seine agglo est un territoire de 50 communes en Seine maritime équipée d'un Plan intercommunal de sauvegarde (PICS) depuis 2010 pour organiser ses services afin de venir en aide aux communes et surtout intervenir sur ses compétences propres : rivière et ruissellement, déchets, voirie...

Cette réalisation s'est faite sans guide dédié mais en raison d'une solidarité locale ancrée depuis de nombreuses années. Nous savons néanmoins qu'il nous faut aller au-delà et organiser la mutualisation avec les communes et les acteurs du territoire.

Le club PICS permet de partager les expériences entre les territoires français car des intercommunalités mènent des actions duplicables dans le champ des risques majeurs : mutualisation, polices municipales intercommunales...

Mes attentes portent à présent sur la définition d'un modèle simple de PICS pour rendre plus opérationnel le nôtre et sur la structuration permettant le partage des moyens humains et matériels entre les partenaires (conventions, appels d'offres, marchés à bons de commande...).